

DÉMARCHES CONCERNANT LA VENTE DU PRESBYTÈRE

Le Conseil des affaires économiques (CAÉ) a mandaté un groupe de travail à faire les démarches nécessaires pour finaliser la vente du presbytère et terrain attenant au Manoir Saint-Pierre Inc. Ceci a été fait suite à la décision démocratique très majoritaire des paroissien(ne)s exprimant leurs accords avec la vente au Manoir.

Le Groupe de travail est composé de Léo Leclair (membre du CAÉ), Roland Gagné (membre du CPP) et Edmond LaBossière.

À date le Groupe a:

- Fait **arpenter le terrain** à vendre;
- Préparé la **demande de subdivision** du terrain du presbytère de celle de l'église, avec l'aide du Village de St-Pierre-Jolys, et soumis cette demande au bureau régional responsable de la traiter;
- Cherché deux **évaluations additionnelles**, de la propriété qui serait vendue, à celle déjà obtenue en 2020;
- Rencontré les représentants du Manoir pour revoir les **points à incorporer dans l'entente de vente**. Il fut convenu de garder cette entente simple en misant sur l'essentiel: le prix, les paiements et certains caveats tels (1) l'utilisation du presbytère par la Paroisse après la vente jusqu'à sa démolition, (2) les échéanciers à respecter pour informer le Manoir si la Paroisse exprime un intérêt à avoir un bureau dans la nouvelle construction/expansion au manoir et (3) l'utilisation par la Paroisse du chemin d'entrée à cette nouvelle partie du manoir;
- Présenté un rapport au CAÉ incluant **l'ébauche de l'offre d'achat soumise** par le Manoir;
- Obtenu l'aide de l'avocat recommandé par le diocèse, Jack Fleming de Taylor McCaffrey, en vue de **finaliser le document de vente**.

Prochainement, le Groupe de travail procédera à:

- **Finaliser et faire approuver le document de vente** par le CAÉ et, s'il y a lieu, le diocèse;
- **Informé les paroissien(ne)s des résultats** de toutes ces démarches;
- Entreprendre d'autres activités de suivis selon le besoin.